



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 MARS 2014

Date de Convocation

07 mars 2014

Date d’Affichage

24 mars 2014

Nombre de délégués :

- En exercice	80
- Présents	51
- Votants	53
- Représentés	02
- Absents	27

L’an deux mille quatorze, le dix-sept mars à dix-sept heures trente, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mme HECTOR, M.M. D’HAENE, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RIFAUT, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, PATY, DEMELUN, PENOT, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, HENNEQUIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, Mme PORTIE, M.M. DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Chatenay-sur-Seine, Egligny, Montigny-Lencoup, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse-Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande-Paroisse, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, Varennes-sur-Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle-Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE.

Absents : Mmes BOITEUX, AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Chatel), M.M. BRETHEREAU, CHAUCHAT (La Tombe), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI, (Ville-Saint-Jacques), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), Mme MASSON (Laval-en-Brie), M. BELLINI (Misy-sur-Yonne), M. MAILIER (Montereau-Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. PORCHER (Varennes-sur-Seine), M. BATTENDIER (Lorrez-le-Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUDHI (Flagy), Mme MANGATAYE (Voulx).

Absents excusés : Mme VILLIERS, M. LABADILLE, Mme DE SAINT LOUP.

Étaient également présents :

- M. CARPENTIER, B.B.J. Environnement ;
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 17 H 40 sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

M. JEGO : Merci de votre présence à cette ultime réunion avant la ligne d'arrivée de dimanche prochain ! Il était important de pouvoir se réunir pour remercier chacune et chacun du travail accompli. Nous voulions boucler le vote du budget primitif et un certain nombre de points. Compte tenu des délais, il n'y aura pas de nouvelle réunion de notre syndicat avant la fin du mois de mai. Il était donc important de pouvoir continuer à travailler pendant les mois de mars, avril et mai.

Durant la première réunion du nouveau Comité Syndical, il serait bien de pouvoir inviter toutes celles et ceux qui n'y seront plus. Une coupe de champagne pour remercier tous ceux qui auront participé à ce travail et pour encourager les nouveaux me semblerait la bienvenue. Je pense notamment à ceux qui ne se représentent pas dans leur commune, comme Messieurs SPRIET, LEFIER et PELLE.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du 10 février 2014 ;
- Vote du budget primitif 2014 ;
- Autorisation donnée au Président à attribuer le marché d'exploitation des déchetteries de Montereau-Fault-Yonne et Voulx ;
- Autorisation donnée au Président à attribuer le marché pour la construction d'une recyclerie à Montereau-Fault-Yonne et l'agrandissement et la mise en conformité des déchetteries de Montereau-Fault-Yonne et Voulx :
 - Mission géotechnique
 - Mission de contrôle technique
 - Mission de coordination sécurité et protection de la santé
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de collaboration entre le Sytradem et le Sirmotom ;
- Autorisation donnée au Président à solliciter les subventions auprès de la Région-Ile-de-France pour la fourniture de conteneurs d'apport volontaire semi-enterrés ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention avec Eco Mobilier pour le soutien à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement ;
- Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'un montant de 442,03 euros ;
- Modification du régime indemnitaire ;
- Création d'un emploi permanent pour le poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe ;
- Modification des statuts ;
- Affaires et questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 FEVRIER 2014

M. JEGO : Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Il est approuvé.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

M. LEFIER : Le budget primitif 2014 (pages 4 et 5) se présente de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 7 722 753 € en dépenses et recettes ;
- Section d'investissement : 433 767 € en dépenses et recettes.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous retrouvons les charges à caractère général au chapitre 011 (page 8) pour un montant de 4 115 604 €. L'article 611 regroupe les dépenses de collecte, la collecte sélective, les D3E, le compostage et la collecte des piles, qui sont inscrites pour 3 765 814 €. Les primes d'assurances (article 616) sont inscrites pour 8 500 €. La documentation générale et les frais de colloques (article 6182 et 6185) sont inscrits pour des montants respectifs de 2 000 € et 1 500 €. Les indemnités du comptable (article 6225) sont inscrites pour 1 500 €, les honoraires des techniciens (article 6226) pour 130 K€ et les fêtes et cérémonies (article 6232) pour 500 €. Les frais de mission du personnel (article 6256) sont inscrits pour 500 €. Les frais d'affranchissement et de télécommunications (article 6261 et 6262) sont inscrits pour des montants de 17 K€ et 10 K€. Les charges de personnel figurent au chapitre 012 de la même page et sont réparties aux articles 6336 à 6488 pour 432 210 €. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont inscrites pour 2 971 500 €. Elles reprennent les indemnités de fonctions versées au Président et Vice-Présidents et tout particulièrement la participation au SYTRADEM pour 2 930 000 €. Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 30 106 €. Les opérations d'ordre telles que la dotation aux amortissements (article 6811) sont inscrites pour 155 127 €.

En recettes (page 10), nous retrouvons le remboursement de traitements par le SYTRADEM au SIRMOTOM pour 33 100 € concernant les frais de personnel (article 70848) et pour 51 300 € concernant les frais d'administration générale (article 70878). Les participations des communes aux charges du service s'élèvent à 6 357 382 € pour les Communautés de Communes (article 74741) et à 777 071 € pour les autres communes (article 74748). Les revenus des immeubles (article 752) sont inscrits pour 18 000 €. Enfin, les recettes des nouveaux services (article 7788) s'élèvent à 450 000 €. Le total de ces recettes se monte à 7 722 753 €.

La section d'investissement (pages 11 et 12) fait apparaître, dans une vue d'ensemble, les dépenses et recettes par nature.

Les concessions et droits similaires (article 2051) sont inscrits pour 34 259 €. Les installations générales, agencement et aménagement (article 2135) sont inscrits pour 8 024 €. Autre matériel et outillage de voirie (article 21578) pour 120 966 €. Les autres installations, matériel et outillage technique (article 2158) sont inscrits pour 14 412 €. Les installations, matériel et outillage (article 2315) sont inscrits pour 172 168 €. Enfin, le remboursement des emprunts en capital (article 1641) est inscrit pour 9 055 €.

En recettes (page 12) nous retrouvons le fonds TVA pour 202 785 € (article 10222), ainsi que les amortissements des immobilisations (article 2805 à 28188) et la subvention de l'ADEME (article 1318) pour les composteurs : 58 600 €.

Les annexes du budget sont constituées par l'état de la dette (de la page 13 à 21), les amortissements – méthodes utilisées (page 22), les concours susceptibles d'être accordés aux différentes associations (page 35), l'état du personnel (pages 36 et 37) et l'état des participations des communes (page 39).

Ce projet de Budget primitif 2014 présente la particularité de dégager un autofinancement prévisionnel de 172 382 € en couverture des dépenses d'investissement et une baisse des participations des collectivités de 10 %. Comme nous l'avons rappelé en Débat d'Orientations Budgétaires, celle-ci est due à une bonne gestion technique des nouvelles installations et des différents équipements, mais également à une bonne gestion des appels d'offres et des partenariats avec des opérateurs privés.

J'ajouterai que le SIRMOTOM paiera cette année sa dernière annuité d'emprunt (9 258,09 €) et sera libéré de tout endettement.

Avez-vous des questions ?

M. JEGO : Si en début de mandat nous vous avons annoncé qu'à la fin de la période écoulée nous serions dotés d'une usine en bon état de fonctionnement et que malgré le fait qu'on nous ait volé la subvention de la Région et du Département nous baisserions la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10 %, personne n'aurait signé ! Parce que c'était impossible, nous l'avons fait ! Je remercie tous ceux qui ont participé à cette action : René LEFIER en tant que Vice-Président, et les élus du Bureau. Andrée ZAIDI et Monsieur CARPENTIER ont fourni de précieux conseils pour obtenir ce résultat de bonne gestion.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Le Budget primitif 2014 est adopté à l'unanimité.

<p style="text-align: center;">AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ATTRIBUER LE MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DE MONTEREAU-FAULT-YONNE ET VOULX</p>
--

M. JEGO : Il est proposé de retenir la société COVED. Y a-t-il des observations ?

M. CARPENTIER : Le marché d'exploitation des déchetteries prend fin au 31 mai. L'appel d'offres a été relancé et nous avons reçu 2 offres. L'analyse des offres est très claire, la nouvelle offre de COVED est 20 à 25 % moins chère que la précédente. L'offre de SOVALEM est 25 % plus chère que celle de COVED. Au regard des capacités et des performances, COVED, qui exploite les déchetteries en ce moment, connaît bien le fonctionnement du SIRMOTOM et répond très exactement aux critères prévus dans l'appel d'offres. L'offre de SOVALEM est un peu moins bonne. Par ailleurs, COVED nous propose un taux de recyclage des déchets de 85/89 % et SOVALEM un taux de recyclage de 65 %. En conclusion, nous vous proposons de retenir l'offre de COVED pour un montant de 678 714 €, en diminution de 220 K€ par rapport au budget précédent. Le budget établi cette année (en baisse de 10 %) ne tient pas compte du nouveau prix, ce qui donne une marge supplémentaire de 230 K€ pour pallier l'inflation.

M. JEGO : Si le Syndicat élit un bon Président l'année prochaine, il pourra peut-être refaire une baisse !

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ATTRIBUER LE MARCHE POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE A MONTEREAU-FAULT-YONNE ET L'AGRANDISSEMENT
ET LA MISE EN CONFORMITE DES DECHETTERIES DE MONTEREAU-FAULT-YONNE ET VOULX**

- MISSION GEOTECHNIQUE
- MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE
- MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

M. JEGO : Un certain nombre de prestataires sont choisis pour des missions techniques préalables aux constructions de ces équipements. Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE COLLABORATION
ENTRE LE SYTRADEM ET LE SIRMOTOM**

M. JEGO : Il s'agit de la convention habituelle, exactement la même que les années précédentes. Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRES DE LA
REGION-ILE-DE-FRANCE POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE
SEMI-ENTERRES**

M. JEGO : On peut toujours essayer !...

Je rappelle que notre audience au Tribunal est reportée au 30 avril.

Tout le monde est d'accord pour demander des subventions.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION AVEC ECO MOBILIER
POUR LE SOUTIEN A LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT**

M. JEGO : Il s'agit du même type de convention que celle signée avec Eco Textile et d'autres éco-organismes. Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

**ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOUVRABLE D'UN MONTANT
DE 442,03 EUROS**

M. JEGO : Il s'agit de créances irrécouvrables pour un montant total de 442,03 €. Y a-t-il des questions ? (Non).
Qui s'abstient ? (0 voix).
Qui est contre ? (0 voix).
C'est approuvé.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Mme ZAIDI : Il s'agit d'une refonte du régime indemnitaire, notamment pour les catégories A, B et C des filières administratives et techniques. Ce régime indemnitaire existe depuis très longtemps au SIRMOTOM, mais avec les modifications effectuées ces deux dernières années, nous avons préféré refaire une modification profonde de tous les régimes indemnitaires proposés, plutôt que d'annuler et de remplacer.

M. JEGO : Il s'agit des mêmes données, mais globalisées. Tout comme en matière législative quand un Code est créé, toutes les lois éparses sont réunies dans un document clair. De recrutement en recrutement, de changement en changement, l'organisation des régimes indemnitaires devient complexe. Il est bien d'avoir remis les choses à plat. La masse globale ne change pas. Simplement, le régime est maintenant plus clair et plus lisible, y compris pour les contrôles de l'Etat. Y a-t-il des remarques ? (Non).
Qui s'abstient ? (0 voix).
Qui est contre ? (0 voix).
C'est approuvé.

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR LE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
TERRITORIAL 2^{EME} CLASSE**

Mme ZAIDI : Il s'agit du recrutement d'une secrétaire. Elle a déjà travaillé chez nous durant 8 mois en remplacement d'un arrêt maladie et la personne qu'elle remplaçait est maintenant partie. Nous proposons donc de la recruter pour un an.

M. JEGO : Il s'agit donc d'un remplacement et non d'une personne en plus dans les effectifs. Y a-t-il des remarques ? (Non).
Qui s'abstient ? (0 voix).
Qui est contre ? (0 voix).
C'est adopté.

MODIFICATION DES STATUTS

M. JEGO : Il vous est proposé d'engager un processus de modification de nos statuts. Actuellement nous avons 80 délégués, soit 2 délégués par commune. La loi ayant changé, les modes de désignation nous ont amenés à adopter des statuts pour un Conseil communautaire qui passerait de 80 délégués par commune à 30, ce qui semble peu. Le texte calé sur la législation propose 2 représentants par "*collectivité adhérente*". Par exemple, la

Communauté de Communes des Deux Fleuves compte aujourd'hui 28 représentants et n'en aurait plus que 2. Comme elle représente plus de la moitié de la population du Syndicat, cela semble déséquilibré.

Le nouveau système proposé répartirait les représentants en fonction de la taille des communes, en déterminant un plafond pour les Communauté de Communes. Si nous appliquons le plafond de la taille, la Communauté de Communes des Deux Fleuves -qui héberge plus de la moitié des habitants- aurait plus de la moitié des représentants globaux. Voilà comment s'appliquerait le plafond.

Nous allons donc vous exposer le nombre de représentants par Communes ou Communautés Communes selon le texte qui s'applique aujourd'hui et le nombre de représentants que nous proposerons demain. Nous commençons par la Commune de Balloy.

Mme ZAIDI : Aujourd'hui, Balloy a droit à 2 représentants et nous en proposons 1.

M. JEGO : La commune de Bazoches-lès-Bray.

Mme ZAIDI : Elle a droit à 2 représentants et nous en proposons 1.

M. JEGO : La commune de Châtenay-sur-Seine.

Mme ZAIDI : Elle a droit à 2 représentants et nous en proposons 1.

M. JEGO : La commune de Coutençon.

Mme ZAIDI : Elle a droit à 2 représentants et nous en proposons 1.

M. JEGO : Toutes ces communes sont indépendantes. Elles sont petites et n'appartiennent pas à une Communauté de Communes. La commune d'Egligny.

Mme ZAIDI : Elle a droit à 2 représentants et nous en proposons 1.

M. JEGO : La commune de Gravon.

Mme ZAIDI : Elle a droit à 2 représentants et nous en proposons 1.

M. JEGO : La commune de Gurcy-le-Châtel.

Mme ZAIDI : Elle a droit à 2 représentants et nous en proposons 1.

M. JEGO : La commune de Montigny-Lencoup.

Mme ZAIDI : Elle a droit à 2 représentants et nous en proposons 2.

M. JEGO : La commune de La Tombe.

Mme ZAIDI : Elle a droit à 2 représentants et nous en proposons 1.

M. JEGO : La commune de Villeneuve-les-Bordes.

Mme ZAIDI : Elle a droit à 2 représentants et nous en proposons 1.

M. JEGO : La Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.

Mme ZAIDI : Elle aurait 8 représentants et passerait à 3.

M. JEGO : Non.

Mme ZAIDI : Aujourd'hui elle a droit à avoir 8 représentants.

M. JEGO : Quand je dis aujourd'hui, j'entends dans l'état de la loi qui s'appliquera au lendemain de l'élection. Si nous ne changeons pas les textes et ne votons pas cette délibération, que se passe-t-il pour la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing ? Elle aurait 2 représentants. Dans la nouvelle disposition, elle en aurait 3.

La Communauté de Communes des Deux Fleuves a aujourd'hui (si nous ne votons pas ces textes) le droit d'avoir 2 représentants et passerait à 28, proportionnellement à la population. C'est déjà le cas aujourd'hui. Si nous n'appliquions que le critère de population, nous passerions à 35, mais nous limitons à 28.

La Communauté de Communes du Gâtinais-Val de Loing aurait le droit d'avoir 2 représentants et resterait à 2.

La Communauté de Communes de la Brie Nangissienne aurait le droit d'avoir 2 représentants et passerait à 1.

La Communauté de Communes du Bocage Gâtinais aurait le droit d'avoir 2 représentants et passerait à 6.

Dans le système que nous vous proposons, nous passerions de 30 à 51. Ce n'est pas obligatoire. N'ayez pas le sentiment qu'il s'agisse d'avantager ou de désavantager la Communauté de Communes de Montereau. Les statuts tels qu'ils s'appliquent aujourd'hui sont ceux que nous avons votés. Pour certaines communes, cela semble déséquilibré.

Globalement, les communes indépendantes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe et Villeneuve-les-Bordes auront à elles seules 20 représentants et tout le reste n'en aura que 10 si nous ne votons pas une réforme. Les toutes petites communes auront 20 représentants et tout le reste étant en Communautés de Communes seulement 10. Chaque Communauté de Communes a le même nombre. Il ne me semble pas irraisonnable de modifier le système, mais nous devons en discuter. Voilà pourquoi cette réunion est importante.

Mme ZAIDI : Par rapport à la population, la Communauté de Communes des Deux Fleuves représente 35 000 habitants. Les communes indépendantes représentent 5 500 habitants.

M. JEGO : Nous avons au total 50 000 habitants. Si nous ne faisons qu'une proportionnalité à la population, la Communauté de communes des Deux Fleuves -qui comprend 35 000 habitants sur 50 000- est largement majoritaire. Voilà pourquoi nous plafonnons. Nous proportionnons en fonction de la population et nous proposons un plafond pour que la Communauté de Communes de Montereau ne soit pas surreprésentée. Chacun est réparti en fonction de la population et nous bloquons à Montereau pour ne pas arriver à 35 représentants sur 50. Cela explique pourquoi les petites Communautés de Communes ont peu de représentants, car elles ont de petite population.

Une déléguée : Vous prévoyez 1 représentant pour combien d'habitants ?

M. JEGO : Par strate de 1 000 habitants. Ce sera 1 représentant minimum pour tout le monde et pour les territoires avec le plus de population, nous désignerons 1 représentant par strate de 1 000 habitants. Les Communes indépendantes compteront 1 représentant minimum. Si elles sont plus grosses, elles en auront 1 de plus par strate de 1 000 habitants. La seule commune indépendante qui obtient le bénéfice de 2 représentants est Montigny-Lencoup car elle accueille 1 275 habitants.

Les 4 communes de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing comptent 2 663 habitants, nous proposons donc 3 représentants.

Concernant la Communauté de communes des Deux Fleuves, si nous appliquons la règle de 1 représentant par strate de 1 000 habitants, il en faudrait 35. Nous limitons à 28, c'est-à-dire deux représentants par commune.

Il est vrai que la Communauté de Communes de Moret regroupe 4 communes, il serait donc peut-être bien de passer à 4 représentants plutôt que 3, pour représenter les 4 communes. Cela évitera des problèmes.

La même déléguée : Cela demande encore réflexion.

M. JEGO : Bien sûr, nous commençons justement à réfléchir.

Les 3 communes de la Communauté de Communes du Gâtinais-Val de Loing comprennent 1 893 habitants et nous proposons 2 représentants. Or, nous pourrions en désigner 3 pour en avoir 1 par commune.

La Communauté de Communes de La Brie Nangissienne compte 1 commune, nous proposons donc 1 représentant. La Commune de La Chapelle-Rablais hébergeant 951 habitants, cela semble assez juste.

La Communauté de Communes du Bocage Gâtinais compte 5 146 habitants pour 8 communes. Nous avons prévu 6 représentants, nous pourrions en ajouter 2 pour en avoir 1 par commune.

En gros, le principe serait d'attribuer 1 représentant par commune et 1 de plus par tranche de 1 000 habitants en plafonnant à 28 représentants pour Montereau. Ce système paraît assez cohérent, êtes-vous d'accord ? (Oui).

Nous passerions de 30 -comme prévu dans nos textes actuellement- à 55. Le principe serait que chaque commune détienne 1 représentant au minimum et que les grosses communes ou Communautés de Communes en aient 2. Charge à la Communauté de communes de répartir ses représentants, mais nous lui donnons la possibilité d'en avoir 1 par commune. Aucune Communauté de Communes n'a que 3 représentants pour 4 communes. Sinon, elle serait bien embêtée. En revanche, elle peut choisir de nous envoyer 4 représentants qui ne représentent pas les 4 communes. Ce sera sa liberté. Elle désigne qui elle veut. Néanmoins, si elle veut jouer le jeu de représenter chaque commune, elle peut en désigner 1 par commune.

Une déléguée : Peut-il y avoir un suppléant ?

M. JEGO : Bien sûr. L'idée est d'avoir des suppléants à chaque fois.

Un délégué : Vous parliez de communes indépendantes, mais elles sont rattachées à des Communautés de Communes.

M. JEGO : Non, c'est justement le problème.

Le même délégué : C'est devenu obligatoire.

M. JEGO : Celles-ci ne le sont pas encore. Si vous êtes d'accord sur ce dispositif, nous aurons une période intermédiaire. Une fois les élections passées, le Comité Syndical se réunira à la fin du mois de mai sous le format des 30 représentants et élira son bureau sur cette base. Ensuite, un processus de trois mois de modification des statuts se déroulera, comme la Préfecture le demande. A l'issue de ce processus, le nouveau Comité Syndical passant de 30 à 55 se réunira et réélira ses instances définitives. Nous essayons de négocier avec la Préfecture pour sauter cette période transitoire afin de laisser un bureau intermédiaire pour gérer, mais légalement nous devons certainement appliquer et voter les statuts, puis engager par la suite la modification qui devra passer dans toutes les communes. Une fois que la modification des statuts sera votée, le nouveau Comité syndical de 55 réélira ses instances. Cela ne semble pas impossible. Nous élisons fin mai, nous procédons à la modification durant les mois de juin, juillet et septembre, puis fin septembre nous élisons le Comité Syndical définitif. Cela ne paraît pas attentatoire au bon sens pour avoir une meilleure représentation.

Je dois plaider coupable en partie, car nous n'avions pas vu ces changements. Dans la foulée de la modification de la loi, nous étions partis sur le dispositif le plus strict qui était quand même un peu déséquilibré en termes de représentation. Un Comité Syndical à 80 est peut-être beaucoup, mais à 30 il peut sembler un peu juste. Un Comité avec 55 représentants paraît équilibré.

Y a-t-il des remarques ? (Non).

Sommes-nous d'accord sur cette proposition ?(Oui).

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Y a-t-il des questions diverses ?

Mme SAGOT : J'ai des combinaisons de plongée en néoprène. J'aimerais savoir où les jeter.

Mme ZAIDI : Je vais regarder et je vous tiens informée.

M. JEGO : Vous en avez beaucoup ?

Mme SAGOT : Une quinzaine. Le club en a racheté des neuves.

M. JEGO : Nous allons regarder.

J'aimerais que nous procédions à une petite cérémonie visant à faire un clin d'œil à une collaboratrice du SIRMOTOM qui, après plus de 40 ans de bons et loyaux services, a décidé de prendre sa retraite. Elle était l'un des piliers de cette maison et a travaillé avec René durant des années, puis ensuite avec Andrée. Elle était disponible, efficace, souriante et connaissait cette maison mieux que quiconque. Les gens les plus discrets sont souvent les plus efficaces. En votre nom à tous, j'aimerais lui remettre la médaille de la Ville de Montereau, car nous n'avons pas de médaille du SIRMOTOM. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite. Je demande donc à Marie-Carmen SAVARY de me rejoindre pour recevoir sa médaille et ce bouquet de fleurs.

(Applaudissements)...

Mme SAVARY : Je vous remercie pour cette médaille, c'est un honneur pour moi de la recevoir. Cela me rappellera toutes ces années passées au SIRMOTOM, notamment avec René et Andrée.

(Applaudissements)...

M. JEGO : Bonne chance à tous ceux qui se présentent le week-end prochain à l'élection municipale ! J'espère pouvoir vous retrouver plus tard, car je suis moi-même candidat. Bon courage à tous !

La séance est levée à 18 H 15.